

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 26 septembre 2024

N° 2024-434

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY

Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS

M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU

Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET

M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Andréa KISS le 26 septembre M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 sentembre Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre M. Jérôme PESCINA à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR le 27 septembre Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2024-434

Economie sociale et solidaire - Soutien métropolitain 2024 en investissement immobilier en faveur de la laiterie artisanale OhLaitLait - Convention - Décision - Autorisation

Monsieur Alain GARNIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation

Oh Lait Lait est une nouvelle laiterie artisanale, entreprise de l'Economie sociale et solidaire, implantée dans le nouveau quartier Amédée Saint-Germain à Bordeaux. L'entreprise a été créée en janvier 2024 sous le statut SARL de l'ESS.

Cette laiterie se donne pour missions :

- de contribuer à une production alimentaire durable ;
- de rétribuer les agriculteurs au prix juste ;
- d'éduquer et de sensibiliser les consommateurs à l'agriculture et l'alimentation durable.

Outre l'activité de fabrication et transformation laitière prenant place dans l'atelier de production, le lieu disposera également d'un espace de vente et d'ateliers. Oh Lait Lait commercialisera les produits (fromages, yaourts, crèmes etc.) privilégiant un approvisionnement et une distribution en circuit-court. Les éleveurs partenaires (Charente et Médoc) sont sélectionnés pour leur choix d'une agriculture durable (alimentation locale, utilisation des haies, sans intrants chimiques) et à moins de 100km. La laiterie vise également à proposer des ateliers pour sensibiliser sur le thème de l'alimentation durable (enfants, personnes âgées, associations) et valoriser le travail des éleveurs.

Un agrément Entreprise solidaire d'utilité sociale (ESUS) sera demandé à l'issue de la première année d'activité. En 2024, le projet a été présenté à divers partenaires tels que le Tiers-lieu nourricier de la Bonne Graine, la Chambre d'agriculture, et les différents niveaux de collectivité. Ses contours ont évolué en fonction des retours collectés.

Afin de poser les jalons d'une gouvernance collective, un comité des parties prenantes a été réuni en mai 2024 réunissant producteurs, partenaires (PNT Médoc, Région, Ville de Bordeaux, Chambre d'agriculture et Métropole).

La laiterie s'inscrit dans son territoire via la création et l'animation d'un lien entre les consommateurs et les éleveurs de la région et l'intégration dans le tissu de l'économie sociale et solidaire en termes d'approvisionnement, de partenariat et de distribution.

Au mois de septembre, un premier salarié va rejoindre l'équipe avec qui des discussions sont déjà en cours pour qu'il devienne associé de la société. A moyen-terme, 2 à 3 salariés supplémentaires et le modèle des coopératives fruitières sont envisagés, une fois la rentabilité assurée.

Sur la partie environnementale, la laiterie Oh Lait Lait intervient sur l'ensemble des postes afin de réduire le bilan carbone des produits laitiers :

- Tous les produits seront distribués dans des emballages consignés (Bout à Bout) ;
- Transport : la majorité des ingrédients sont en provenance de la région Nouvelle-Aquitaine et la distribution se fait uniquement sur Bordeaux Métropole.
- La conception du local a été confiée à un cabinet d'architecte certifié pour réduire l'impact environnemental (utilisation de surplus de peinture destinés à la benne, matériel d'occasion).

Au niveau de l'atelier, l'utilisation de produits néfastes pour l'environnement sera limitée, le fournisseur d'électricité sera Enercoop et une réflexion continue sera tenue pour améliorer les processus et réduire la consommation d'énergie et d'eau.

Le projet immobilier

Un dialogue avec l'EPA Euratlantique et le bailleur et aménageur Ville Envie a permis l'implantation de la laiterie au 45 rue de la Compagnie du Midi, au sein des halles baptisées « l'Atelier des Citernes » dans le quartier Amédée Saint-Germain en proximité de la gare Saint-Jean. L'ouverture est prévue en juillet 2024.

Il s'agit de réaliser des aménagements dans une cellule livrée brute de 137 m2 en rez-dechaussée.

En vue de réaliser les travaux d'aménagement, l'association sollicite Bordeaux Métropole pour une aide à l'investissement immobilier à hauteur de **23 624€** sur un plan de financement total de 191 529€, dont une assiette éligible de dépenses immobilières de 94 497€ soit une participation métropolitaine de 24,9%.

L'aménagement nécessite les opérations suivantes :

- Une assistance à maîtrise d'ouvrage et design d'espaces par un architecte ;
- Pose d'une chape et de cloisons ;
- Electricité et plomberie ;
- Installation d'une chambre froide et climatisation.

Parmi les co-financements obtenus figurent la Région (Direction ESS) et France Active Nouvelle-Aquitaine.

Plan d'investissement 2024

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements				
Incorporels	19 232	Fonds propres	22 655	11,8 %
BFR	11 000			
Mobilier	8 200	Emprunts		
Matériel, outil de	55 000	Obtenus – BNP et France	100 000	52,2 %
production	33 000	Active	100 000	JZ,Z 70
production		Crédit Bail	40 000	20,9 %
Craphiama	3 600	Credit Ball	40 000	20,9 %
Graphisme	3 000	Subventions		
Investiseements				
Investissements		d'l'investissement		
immobiliers (éligibles)				
Etudes	13 500	Région Nouvelle-	5 250	2,7 %
Installations,	67 887	Aquitaine		
aménagements		Bordeaux Métropole	23 624	12,4%
Loyers	13 110			
Total (en €)	191 529	Total (en €)	191 529	100%

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 et de l'article L.1511-3 Alinéa 1er du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-185 du 8 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 1er juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques ESS créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 23 624€ au titre du programme immobilier 2024 de l'entreprise Oh Lait Lait.

<u>Article 2 :</u> d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à l'entreprise Oh Lait Lait.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2024 au chapitre 204, article 2324, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation, le Vice-président,

DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024

Monsieur Alain GARNIER